

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDENT

Article 1 : Il est créé, pour une durée de cinq ans, une Unité de Service intitulée : « hTAG ».

Article 2 : Cette Unité est référencée pour l'Inserm : US 046

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Université de Grenoble Alpes
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Bâtiment Jean Roger – 7^{ème} étage – PHTA
Domaine de la merci
Place du Cdt Nal
38700 LA TRONCHE

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Auvergne – Rhône Alpes.

Article 5 : Monsieur Hervé LERAT est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président Recherche
Hervé COURTOIS

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE